



Audit - Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Hôtel de Ville

Place Salvador Allende

94000 CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Hôtel de Ville
Place Salvador Allende
94000 CRETEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Adhérents de l'Association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **GROUPEMENT D'ENTRAIDE VILLE DE CRETEIL** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Jean-Fabrice SUBIAS

✓ Certified by  you sign

Jean-Fabrice SUBIAS

Clément ROUSSEL

✓ Certified by  you sign

Clément ROUSSEL

Date de début de l'exercice : 01 / 01 / 2024 Date de fin de l'exercice : 31 / 12 / 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations	45 342 €	45 813 €
Ventes de biens et services		
- Ventes de biens		
- dont Ventes de dons en nature		
- Ventes de prestations de service		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	213 000 €	213 000 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels		20 €
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 720 €	1 880 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	260 062 €	260 713 €
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	17 774 €	16 056 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	692 €	692 €
Dotations aux provisions	287 €	184 €
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	274 635 €	248 553 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	293 388 €	265 485 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	- 33 326 €	- 4 769 €

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 639 €	1 745 €
Autres intérêts et produits assimilés	4 545 €	2 601 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 184 €	4 346 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		- €
RESULTAT FINANCIER	6 184 €	4 346 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 27 142 €	- 423 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 550 €	540 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 550 €	540 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNELS	1 550 €	540 €
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	267 796 €	265 599 €
TOTAL DES CHARGES	293 288 €	265 485 €
EXCEDENT OU DEFICIT	- 25 592 €	114 €
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	331 €	465 €
Bénévolat	86 018 €	71 869 €
TOTAL	86 349 €	72 334 €
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	331 €	465 €
Prestations en nature		
Personnel bénévole	86 018 €	71 869 €
TOTAL	86 349 €	72 334 €

BILAN ACTIF AU 31 12 2024

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets et droits similaires</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 076€	-1 384 €	692 €	1 384 €
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
<i>Participations et Créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>	47 153 €	-4 520 €	42 632 €	57 070 €
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	49 229 €	- 5 904€	43 324 €	58 454 €
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	0 €	0 €		0 € €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	128.183 €		128.183 €	149 047 €
Charges constatées d'avance	0 €	0 €		0 €
Total III	128.183 €	0 €	128.183 €	149 047 €
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	177 412 €	- 5 904 €	171 508 €	207 501€

BILAN PASSIF AU 31/12/2024

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		- €
Fonds propres statutaires		- €
Fonds propres complémentaires		- €
Fonds propres avec droit de reprise		- €
Fonds statutaires		- €
Fonds propres complémentaires		- €
Ecart de réévaluation		- €
Réserves statutaires ou contractuelles		- €
Réserves pour projet de l'entité		- €
Autres réserves		- €
Report à nouveau	186 307 €	186 193 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-25 592 €	113 €
Situation nette (sous total)	160 715 €	186 306 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	160 715 €	186 306 €
Compte de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Total III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 131 €	20 575 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	662 €	620 €
Total V	10 793 €	21 195 €
Ecart de conversion Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	171 508 €	207 501 €



**Groupement
d'entraide
VILLE DE
CRÉTEIL
1974 - 2024
50ème anniversaire**

Annexe Comptable 2024

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 171 507 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat déficitaire de 25 592,05 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Créé en juin 1971, le Groupement d'Entraide du Personnel Communal de la Ville de Créteil et de ses établissements publics communaux est l'association du personnel communal de la ville de Créteil, dont le but principal est de développer la solidarité entre les membres du personnel.

A la création de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne, en 2001, le Groupement d'Entraide accepte comme adhérent le personnel de cette collectivité.

Le 24 mai 2007, après approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire, il change de nom et devient le Groupement d'Entraide du Personnel Territorial de la Ville de Créteil, de ses Etablissements Publics et de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.

Pour une question historique, il prend comme dénomination courte : Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne a intégré le territoire 11 de la Métropole du Grand Paris et a pris le nom de Grand Paris Sud Est Avenir.

Au moins jusqu'à fin 2018, le personnel de cette ancienne collectivité reste adhérent à notre association.

Au 1er janvier 2019, seul le personnel titulaire, stagiaire, auxiliaire et contractuel de la Ville de Créteil et du C.C.A.S. de Créteil peuvent adhérer au Groupement d'Entraide - Ville de Créteil.

Suivant l'article 2 de ses statuts, cette association a pour but :

- 1) de favoriser et développer les liens de solidarité entre tous les membres du personnel de la Ville de Créteil, de ses Etablissements Publics et de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne.
- 2) de venir en aide aux adhérents ou à leur famille en cas d'évènement (naissance, union, décès, etc...).
- 3) de contribuer aux colonies de vacances pour les enfants des adhérents ainsi qu'au départ en vacances des familles.

Suivant une convention de partenariat signée avec la Ville de Créteil, des moyens sont mis à disposition pour le fonctionnement de l'association, humain par du personnel payé par la Ville de Créteil et matériel par la mise à disposition gratuite de locaux, de l'entretien s'y afférant et de lignes téléphoniques.

Les statuts de notre association ont été modifiés le 12 Novembre 2024

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Tableau de suivi des fonds associatifs

Règles et méthodes comptables

REFERENTIEL COMPTABLE

Nos comptes sont arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
 - Indépendance des exercices,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthodes d'évaluation ou de présentation indiqués le cas échéant ci-après,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

Les principes suivants sont appliqués pour la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue ;
- immobilisations non décomposables : l'association a choisi de maintenir des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

Le maintien des subventions accordées par les collectivités Ville de Créteil et CCAS de Créteil nous permet de maintenir le niveau de nos prestations offertes à nos adhérents.

Toutefois, il a été décidé par le conseil d'administration ,sur les conseils de la Ville de Creteil, de réduire nos fonds propres, ce qui entraine un exercice déficitaire.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

**COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN
ET AU COMPTE DE RESULTAT**

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillages, industriels Installations générales, agencements diverses. Matériel de transport. Autres immobilisations corporelles	2.076 €	0 €	0 €	2.076 €	
Immobilisations financières	61 303 €	79 589 €	93 739 €	47 153 €	
TOTAL	63.379 €	79 589 €	93.739 €	49.229 €	

Autres immobilisations corporelles : Matériel informatique : 2 pc et 2 moniteurs - achats novembre 2022 . Amortissement linéaire sur 3 ans de 2023 à 2025.

Tableau d'amortissement du matériel informatique - compte 2183

Détails	
Valeur du bien	2 076 €
Durée de l'amortissement en année pleine	3
Date d'acquisition du bien	09/11/2022
Date de début d'exercice	01/01/2022
Durée amortissement la 1ère année en jours	0
Durée amortissement la dernière année en jours	360

Tableau d'amortissement linéaire

Exercice	Année	VNC Début d'exercice	Annuité d'amortissement	Montant des amortissements cumulés	VNC en fin d'exercice
2022	1	2 076	0	0	2 076
2023	2	2 076	692	692	1 384
2024	3	1 384	692	1 384	692
2025	4	692	692	2 076	0

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	150€-	- €	- €
Total	150 €	- €	- €

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	512 €	- €	- €
Total	512 €	- €	- €

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	47 154 €	44.591 €	2.563 €
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques : - Impôts sur les bénéfices - T.V.A - Autres impôts, taxes, versements et assimilés - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	-	- €	
Charges constatées d'avance	0 €	0 €	
TOTAL GENERAL	47 154 €	44.591 €	2.563 €
Montant des prêts accordés dans l'exercice	79.589 €		
Remboursements des prêts dans l'exercice	93.739 €		
Prêts et avances consentis aux associés			

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions relatives aux immobilisations	692 €	692 €		1 384 €
Provisions relatives aux stocks				- €
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	4 233 €	286 €	- €	4 519 €
Amortissements dérogatoires				- €
Provision spéciale de réévaluation				- €
Plus-values réinvesties				- €
Autres provisions réglementées				- €
TOTAL	4 925 €	978 €	- €	5 903 €

Répartition des dotations et reprises :	
Exploitation	- €
Financières	4 925 €
Exceptionnelles	- €

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	- €	- €	- €	- €
Autres emprunts obligataires (*)	- €	- €	- €	- €
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	- €	- €	- €	- €
- à 1 an au maximum à l'origine	- €	- €	- €	- €
- à plus de 1 an à l'origine	- €	- €	- €	- €
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	- €	- €	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 130 €	10 130 €	- €	- €
Dettes des legs et donations	- €	- €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	- €	- €	- €	- €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €	- €	- €
Autres dettes (**)	- €	- €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
TOTAL	10 130 €	10 130 €	- €	- €

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Tableau de suivi des fonds associatifs

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	186 193 €	0	113 €		186 306 €
Excédent ou déficit de l'exercice	113 €		€	-25 705 €	-25 592 €
Situation nette	186 306 €	0	113 €	-25 705 €	160 714 €
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
TOTAL	186 306 €	0	113 €	-25 705 €	160 714 €